

Le Journal du Sictom BBI

2026

Le mot du Président

Table des matières

Journal

Page 1 : Le mot du Président et
Objectif : améliorer la qualité du tri
Page 2 : Consignes de tri
Page 3 : Les nouvelles filières en
déchèterie
Page 4 : Nos Actions et Mémo Compost

Feuillet Déchèteries à plier

Page 1 : Horaires d'ouvertures
Page 2 : Conditions d'accès et déchets
acceptés
Page 3 : Préparez votre visite à la
déchèterie
Page 4 : Bonnes pratiques à la
déchèterie et
Avant de jeter : réparez ou donnez

Madame, Monsieur,

Le Sictom BBI poursuit son engagement de **développement du tri sur son territoire**.

En déchèterie tout d'abord, le syndicat est à la **pointe des innovations** en **déployant de nombreuses filières de tri** comme les jouets, articles de bricolage et de jardin ou encore les déchets en plâtre. Ces nouvelles solutions vous seront présentées en page 3. D'autre part, le syndicat a reconduit en 2025 les opérations ponctuelles de collecte de pneus et d'amiante lié afin de proposer des solutions aux habitants pour gérer leurs déchets.

La qualité du tri dans les bacs jaunes continue quant à elle à se dégrader au début de l'année 2025, passant de 28% (2024) à **plus de 30 % d'erreurs**. Afin d'inverser la tendance, une **opération de contrôle de la qualité du tri** a été mise en place. Vous trouverez le détail de cette opération ainsi qu'un rappel des consignes dans ce journal.

Je vous remercie pour votre implication pour trier et réduire vos déchets.

Le Président,
Pierre GIGOU

Objectif : améliorer la qualité du tri du bac jaune

Suite à la distribution d'autocollants pour informer les habitants de la **simplification des consignes de tri en 2022**, le Sictom BBI a ajouté un **rappel des consignes de tri** sur le calendrier et le journal distribué chaque année. De plus, des animations dans les écoles, les marchés alimentaires et lors de divers événements du territoire permettent à l'animateur du syndicat de sensibiliser les habitants, enfants comme adultes, au tri.

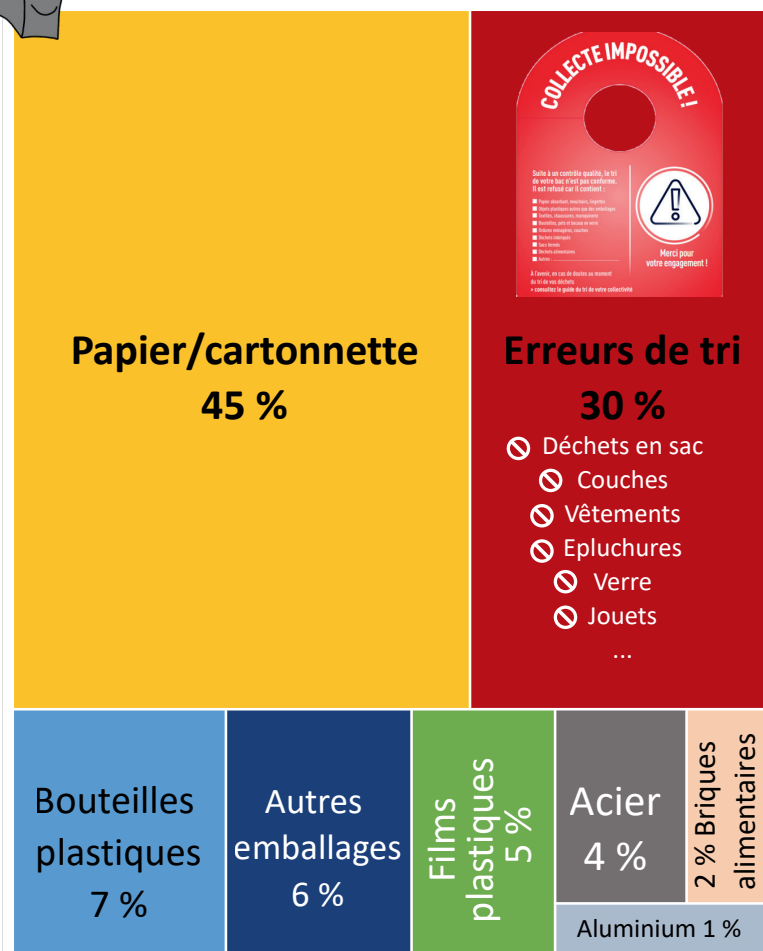
Cependant, ces actions ne sont pas suffisantes. , on observe une dégradation de la qualité du tri dépassant les **30 % de refus au centre de tri !** Ces refus ne sont pas recyclés mais incinérés. Le graphique ci-contre présente la composition moyenne des bacs jaunes sur le territoire du Sictom BBI. Les refus de tri comprennent les déchets en sacs, les objets qui ne sont pas des emballages (chaussures, jouets...), les textiles sanitaires (mouchoirs, couches).

Il a donc été décidé d'**appliquer plus strictement les consignes de tri** et de réaliser une opération de contrôle du contenu des bacs jaunes : s'ils contiennent **trop d'erreurs**, ils ne sont **pas collectés** et un porte-message est accroché bac.

En cas de refus de collecte, le Sictom BBI se tient à votre disposition pour en clarifier les raisons et vous donner des conseils.



Que contenait votre bac jaune en 2025 ?



Bac jaune

Tous les emballages et tous les papiers



Ce bac est réservé aux emballages et papiers

Les autres objets y sont interdits.

Jetez les emballages vides directement dans le bac sans les imbriquer !

Emballages en carton



Emballages en métal



Emballages en plastique



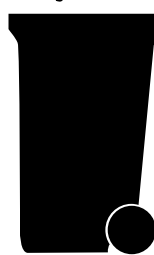
Bouteilles & flacons en plastique



Papiers



En vrac



Rappel : aucun sac contenant des déchets n'est accepté dans ce bac, quelle que soit sa couleur !



Bac vert

Emballages en verre

Pots et flacons en verre



Bouteilles en verre



En vrac



Bac gris

Ce qui ne peut pas être trié est à jeter en sac fermé.



Restes de repas *



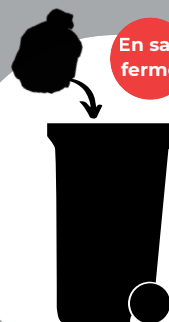
Vaisselle cassée



Couches, mouchoirs...



En sac fermé



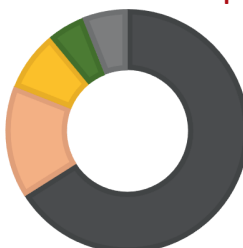
* Les restes de repas et déchets alimentaires peuvent être compostés.

Entre le 1er mars et le 27 juin 2025, les ambassadeurs de tri du Sictom BBI ont refusé 764 des 8758 bacs jaunes présentés à la collecte, car ils contenaient trop d'erreurs de tri. Les erreurs retrouvées le plus souvent sont détaillées ci-contre.

Suite à ces refus, 387 habitants ont été sensibilisés directement en porte à porte.

Depuis, la qualité du tri continue à être contrôlée par les équipes de collecte, et les bacs contenant des erreurs sont toujours refusés.

Les erreurs de tri les plus rencontrées lors de l'opération de contrôle de la qualité du tri:



- 66 % de déchets en sacs ou imbriqués
- 15 % de couches, mouchoirs, essuie-tout
- 8 % de textiles et vêtements
- 5 % de déchets verts
- 6 % d'autres déchets

CITEO



www.guidedutri.fr



Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

Un doute, une question ?

Contactez-nous par téléphone 02 37 96 74 66 ou par mail à l'adresse contact@sictombbi.fr

Les nouvelles filières en déchèterie

Avec la loi AGEC de 2020, de nombreuses filières de tri se sont mises en place au cours des deux dernières années en déchèterie. En voici un aperçu.

Menuiseries vitrées



Les menuiseries vitrées non cassées (portes et fenêtres) sont désormais collectées séparément afin d'être recyclées : les matières qui les constituent sont séparées et recyclées.

Bois : panneaux de particules ou valorisation énergétique

Métal : fondu pour fabriquer d'autres objets

PVC : nouveaux montants profilés

Verre : nouvelles vitres

Articles de sport et loisirs



Le matériel de sport et loisirs ainsi que les tenues techniques (gants de boxe, chaussures de ski, combinaison de plongée...) sont à déposer dans la caisse grillagée prévue à cet effet. Le matériel de sport électrique et électronique doit être déposé avec les autres déchets électriques. N'hésitez pas à demander conseil aux agents sur place.



Jeux et jouets

Afin qu'ils soient réemployés ou recyclés, les jeux et jouets doivent être triés en déchèterie. Cela comprend les jeux de plein air, les jeux d'intérieur (poupée, peluche, construction, jeux d'action...), les jeux de société et puzzles, les jouets cadeaux (les jouets distribués gratuitement avec un autre produit, par exemple avec un repas d'enfant ou un magazine).



Plâtre et plaques de plâtre

Comme la bouteille de verre, le plâtre se recycle à l'infini : le gypse peut être séparé des autres matières pour fabriquer de nouvelles plaques. La plupart des déchets à base de plâtre peuvent donc être triés dans une borne spécifique en déchèterie : plaques et carreaux avec (ou sans) isolant, produits moulés en plâtre, cloisons alvéolaires...

Ces déchets doivent être propres (non souillés) et secs. Ils ne doivent pas contenir de béton cellulaire, brique plâtrée, déchets dangereux, Fermacell.



Outillage du peintre

Les pinceaux, rouleaux, couteaux et autres bacs contiennent souvent des résidus de peinture et vernis. Ils sont alors considérés comme déchets dangereux et ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Ils doivent être rapportés en déchèterie et disposent désormais d'une filière spécifique de traitement.



Les déchets déposés dans les bennes incinérables et encombrants seront respectivement valorisés en énergie ou enfouis. Il est impossible de les trier pour des raisons de sécurité.

Le bon usage des filières proposées, **le respect des signalétiques** et **consignes des gardiens** sont nécessaires pour donner **une seconde vie aux objets et déchets** apportés en déchèterie !

Articles de bricolage et jardin



Il existe deux catégories d'articles de bricolage et jardin : les équipements thermiques (tondeuse) et les équipements non thermiques (tournevis, gants).

Chacune de ces catégories possède des caractéristiques spécifiques, comme la présence d'un réservoir de carburant, et dispose d'un conteneur distinct en déchèterie.

La mise en place de ces filières

Les producteurs et metteurs sur le marché versent une éco-participation à l'éco-organisme compétent (la liste des éco-organismes partenaires du Sictom BBI se trouve ci-dessous) pour chaque objet mis sur le marché. Cette somme versée permet d'organiser tout le circuit nécessaire à la collecte, au tri, au réemploi, à la réparation et au recyclage, conformément à leurs obligations réglementaires liées à la Responsabilité Élargie du Producteur.

Mes partenaires



CYCLEVIA
L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.

EcoLogic



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

ecosystem



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



CITEO

valobat

Comme chaque année, le Sictom BBI organise en partenariat avec ALIAPUR une collecte ponctuelle de pneus usagés à destination des particuliers habitant sur son territoire. Cette collecte aura lieu du **lundi 2 mars 2026 au samedi 21 mars 2026** (inclus) sur les déchèteries de Brou, Bonneval et Illiers-Combray.

Le dépôt est limité à **4 pneus par foyer**, et concerne uniquement les **pneus déjantés entiers de véhicules légers ou deux roues**.

Pourquoi les déposer : ils seront recyclés en remblais allégé, pistes cyclables ou encore en gazon synthétique.

Nos actions

Prolongeons la durée de vie des objets

En 2025, le Sictom BBI poursuit son partenariat avec l'association RECUPERTOUT sur la déchèterie de Bonneval. Une zone de réemploi avec un conteneur dédié est mise en place à l'entrée de la déchèterie, où les habitants peuvent déposer des objets en bon état ou réparables. Ils seront restaurés et revendus à bas prix à la boutique de l'association située au 4 Chauffours au Gault-Saint-Denis (28). En 2025, ce sont 640 équipements électriques (outils électriques, appareils électroménagers...), ou encore 800 kg d'articles de sport et loisirs (principalement des vélos) qui ont trouvé une nouvelle maison.

N'hésitez pas à aller découvrir la boutique !



Le compostage partagé

Lorsque plusieurs familles utilisent un seul composteur, on parle de compostage partagé. Que ce soit au pied d'un immeuble ou au cœur d'un quartier, l'objectif est le même : **valoriser ses déchets alimentaires** en compost et diminuer la quantité de déchets incinérés. Bien que son déploiement soit timide sur le territoire, le Sictom BBI a poursuivi ses efforts en 2025 via des réunions et stands, et souhaite installer de nouveaux sites en 2026. La photo ci-dessous montre l'installation réussie d'un site à Dampierre-sous-Brou : un bon équilibre entre matières sèches et déchets alimentaires assure une décomposition rapide et sans odeurs. Un grillage empêche les rongeurs de s'installer. Ce sont 13 foyers inscrits qui y valorisent leurs biodéchets !



A vous de jouer : les bons gestes contre le gaspillage alimentaire

Avant même de faire ses courses : vérifier ce qui reste en stock dans vos placards ou votre frigo pour établir ensuite une liste de courses précise, voire des menus complets.

Dans les magasins ou au marché, s'abstenir d'acheter plus que ce que contient cette liste.

Au retour, veiller à placer sur le devant de vos placards ou de votre réfrigérateur les produits aux dates de péremption les plus proches, ou les plus fragiles, à consommer en premier. Idem pour les fruits dans la panière.

Quand vous passez aux fourneaux, n'hésitez pas à **utiliser la balance ou le verre doseur** afin de **respecter les proportions** indiquées par les recettes en fonction du nombre de convives.

Après le repas, résistez à la tentation de jeter les restes, **imaginez au contraire des façons gourmandes de les réutiliser**, pour lesquelles vous trouverez sans mal des recettes spécifiques.

De la même façon, pensez aux **soupes** avant de vous débarrasser des légumes un peu abîmés, premières victimes du gaspillage alimentaire avant les fruits et le pain, et aux compotes et autres pains perdus pour ces derniers.

Mémo compost

Pour obtenir un bon compost sans odeurs, il faut équilibrer les apports, voici une recette simple qui fonctionne à tous les coups !

Matières carbonées

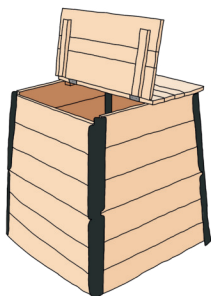
- Feuilles mortes
- Brindilles
- Broyat de bois
- Paille

&

Matières azotées

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés
- Reste de repas

en quantité égale



Les bons gestes

- Varier les apports
- Brasser tous les 2 mois maximum.
- Surveiller l'apparition d'odeurs :
 - Un composteur bien utilisé ne génère pas d'odeurs ou de nuisances. Ce sont des marques d'un dysfonctionnement.
- Contrôler l'humidité avec le test de la poignée. Pour cela, il suffit de serrer une poignée de compost :
 - si du jus coule, le compost est trop humide, il faut ajouter des matières carbonées
 - s'il n'y a pas de jus et que le compost ne reste pas compacté, alors c'est trop sec, il peut être intéressant d'arroser et de réduire les apports en matières carbonées.



Pour obtenir votre composteur :

Contactez-nous au 02 37 96 74 66 ou à l'adresse contact@sictombbi.fr

Le composteur est fourni avec un bio-seau ainsi que de la documentation.

Liste des modèles disponibles

300 L Bois : 20 €

600 L Bois : 25 €

300 L Plastique : 20 €

600 L Plastique : 25 €

